

VILLE D'AVIGNON
DEPARTEMENT ATTRACTIVITE TERRITORIALE

APPEL A PROJETS COMMERCE
ANNEE 2019

PREAMBULE :

Pour l'année 2019, la Ville d'Avignon a souhaité mettre en place un appel à projet pour l'attribution des subventions aux associations portant des actions en matière de commerce de proximité.

L'objectif est de permettre à tous les porteurs de projets de proposer des actions répondant aux axes de travail prioritaires de la Ville d'Avignon dans le cadre de son soutien au commerce de proximité.

Le présent appel à projet, approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 27 février 2019, rappelle les objectifs de la Ville d'Avignon et décrit la procédure mise en place pour le dépôt et l'instruction des demandes de subventions.

LES AXES STRATEGIQUES DE LA VILLE D'AVIGNON EN MATIERE DE COMMERCE :

En adoptant son plan d'action stratégique pour le commerce de proximité et l'artisanat en avril 2017, la Ville d'Avignon a lancé une politique ambitieuse visant à soutenir l'activité commerciale et concourant la redynamisation de son centre-ville.

Cette démarche a d'ailleurs été renforcée en 2018 à travers le programme Action cœur de Ville dont la Ville est lauréate.

Fort de ces actions et soucieuse d'affirmer le partenariat constructif mis en œuvre avec les associations de commerçants dans l'élaboration de ces démarches, la Ville d'Avignon souhaite mettre en place en 2019, un appel à projet pour l'attribution des subventions aux associations.

A travers son soutien aux associations de commerçants, la Ville souhaite plus particulièrement mettre en œuvre le volet animation de son plan d'action stratégique.

C'est pourquoi le présent appel à projet a vocation à financer prioritairement les actions d'animation, de promotion et de communication proposées par les associations de commerçants, tous au long de l'année et notamment à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Seront ainsi éligibles les projets portant sur :

- L'organisation et l'animation d'évènements visant à favoriser l'attractivité commerciale de la Ville tout au long de l'année
- La mise en place d'animations ou d'évènements à l'occasion des fêtes de fin d'année
- Les actions de communication et de promotion contribuant à valoriser l'offre commerciale de la ville et son attractivité

CRITERES DE SELECTION :

Dans le cadre de l’instruction des dossiers de demande de subventions, les critères suivants seront examinés :

➤ **Critères relatifs à la structure associative :**

- Vie associative réelle et démocratique : nombre d’adhérents, tenue des assemblées générales, renouvellement des instances internes ...
- Santé financière, transparence de gestion : présentation des comptes et budgets, diversification des recettes, capacité d’autofinancement

➤ **Critères relatifs à l’action ou au projet proposé :**

- Action se déroulant sur le territoire de la Ville d’Avignon
- Complémentarité et cohérence des projets avec la politique d’animation et de promotion portée par la Ville d’Avignon
- Moyens mis en œuvre pour la réalisation de l’action
- Modalités de communication et d’information sur l’action
- Qualités des partenariats, modalités d’associations des habitants et/ou partenaires

PROCEDURE DE DEMANDE DE SUBVENTIONS :

Contenu du dossier :

Les structures souhaitant répondre à l’appel à projet devront constituer un dossier de demande de subvention composées des pièces suivantes :

- Le formulaire CERFA dûment rempli (formulaire unique n°12156*05)
- Les statuts de l’association régulièrement déclarés
- La liste des personnes chargées de l’administration de l’association régulièrement déclarée (composition du conseil d’administration, bureau etc...)
- Un relevé d’identité bancaire portant adresse correspondant à celle du n°SIRET/SIREN
- Le bilan comptable de l’année n-1
- le budget prévisionnel de l’année 2019 et le cas échéant le budget prévisionnel du projet faisant l’objet de la demande de subvention
- Le rapport d’activité de l’année n-1
- La charte de la vie associative dûment signée

Remise des candidatures :

Les dossiers devront être déposés le **lundi 15 avril 2019 au plus tard**, à l'adresse suivante :

Département Attractivité Territoriale
Hôtel de Ville d'Avignon
84045 Avignon cedex 9

Ou par mail à l'adresse suivante :
marc.skierski@mairie-avignon.com

Procédure et calendrier d'instruction :

Les dossiers feront l'objet d'une instruction par le Département Attractivité Territoriale de la Ville d'Avignon et seront examinés lors commission développement économique qui rendra un avis consultatif préalable à la décision d'octroi des subventions par le Conseil Municipal.

- 15 avril : réception des dossiers de demandes de subventions (délai de rigueur)
- 15 avril - 15 mai : instruction des dossiers de demandes de subventions par le Département Attractivité Territoriale de la Ville d'Avignon.
L'instruction pourra donner lieu à des demandes de pièces ou d'informations complémentaires et si nécessaire à un rendez-vous entre l'association concernée et le service instructeur.
- Juin : présentation des dossiers de demande de subvention en commission développement économique de la Ville d'Avignon. La commission rend un avis consultatif
- Juin : décision d'attribution de subventions en conseil municipal
- Les subventions seront ensuite mandatées et versées selon la réglementation en vigueur

Renseignements *au* 04.90.80.44.09 ou par mail : marc.skierski@mairie-avignon.com